

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Décoration étrangère.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Distinction honorifique.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Distinction honorifique.
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine conférant une Médaille d'honneur.
Ordonnance Souveraine nommant un Officier dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine nommant un Chevalier dans l'Ordre de Saint-Charles.

GOUVERNEMENT PRINCIER :

Visite de M. le Consul Général de France à S. Exc. le Ministre d'Etat et à MM. les Conseillers de Gouvernement.
Visite de condoléances à M. le Vice-Consul britannique.

CONSEIL NATIONAL :

Résultats des Elections complémentaires du 21 avril 1912.

ECHOS ET NOUVELLES :

Courses de Canots automobiles (fin).
Dîners offert par le Président sortant et le Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie française.
Tournoi international d'Épée.
Concours hippique du Cap-Martin.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.
Mouvement du Port de Monaco.

LA VIE ARTISTIQUE :

Concerts.

SUPPLÉMENT :

Statistique du Service de Chirurgie de l'Hôpital.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 11 avril 1912, M. Henri Tschirret, chef du Service de l'Assainissement de la Société des Bains de Mer, est autorisé à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole qui lui a été conférée par M. le Ministre de l'Agriculture de la République Française.

Par Ordonnance Souveraine en date du 11 avril 1912, M. Théodore Bimar, conseiller à la Cour d'Appel de Monaco, est autorisé à accepter et à porter la Médaille Commémorative de la Campagne de 1870-1871 qui lui a été accordée par M. le Ministre de la Guerre de la République Française.

Par Ordonnance Souveraine en date du 11 avril 1912, M. Pierre-Victor Paillard, choriste au Théâtre de Monte Carlo, est autorisé à porter la Médaille Commémorative de la Campagne de 1870-1871 qui lui a été accordée par M. le Ministre de la Guerre de la République Française.

Par Ordonnance Souveraine en date du 15 avril 1912, sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Ricardo de Soriano ;
Jacques Gondoin,
Charles Picker, constructeur.

Par Ordonnance Souveraine en date du 15 avril 1912, la Médaille d'Honneur de deuxième classe est accordée à M. Justin Charvet, secrétaire de l'Exposition de Canots automobiles.

Par Ordonnance Souveraine en date du 16 avril 1912, M. le Lieutenant de vaisseau Raymond Martinie, commandant le contre-torpilleur le *Tirailleur* de l'Escadre Française de la Méditerranée, est nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du 17 avril 1912, M. Eugène Renaux, aviateur, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

GOUVERNEMENT PRINCIER

A la suite de la visite de condoléances qui lui avait été faite par les Membres du Gouvernement Princier, à l'occasion de la mort de M. Henri Brisson, président de la Chambre des Députés, M. le Consul Général de France s'est rendu mercredi au Palais du Gouvernement pour exprimer à Son Exc. le Ministre d'Etat et à MM. les Conseillers de Gouvernement les remerciements que S. Exc. le Ministre des Affaires Étrangères de la République Française l'avait chargé de transmettre au Gouvernement de Son Altesse Sérénissime.

A la suite de la catastrophe du *Titanic*, S. Exc. le Ministre d'Etat a chargé M. Paul Adam, son Secrétaire particulier, de présenter à M. Sim, vice-consul britannique, les condoléances du Gouvernement Princier.

CONSEIL NATIONAL**Elections complémentaires du 21 Avril 1912**

Electeurs inscrits : 635.
Votants : 428.
Bulletins blancs ou nuls : 11.
Suffrages exprimés : 417.
Majorité absolue : 209.

Ont obtenu :

MM.

Gastaud Théodore, conseiller sortant. 411 voix.
Gastaud Théophile, conseiller sortant. 408 >
Marsan Antoine, conseiller sortant... 406 >
Reymond Suffren, conseiller sortant.. 406 >

MM.

Olivié Laurent, conseiller sortant... 398 voix.
Fontana Michel, conseiller sortant... 397 >
Néri Louis, conseiller sortant... 397 >
Olivié Séraphin, conseiller sortant... 396 >
Crovetto François, conseiller sortant. 394 >
Médecin François, ingénieur-opticien. 394 >
Blot Auguste, pharmacien... 386 >
Jungman Jean, propriétaire... 384 >
Blanchy François, négociant... 383 >
Notari André, avocat... 383 >
Vatrican Jean, conseiller sortant... 379 >
Marquet Eugène, conseiller sortant.. 378 >
Bellando Honoré, conseiller sortant.. 298 >
Melin Alexandre, conseiller sortant... 287 >
Médecin Alexandre, conseiller sortant. 285 >
Devissi François, conseiller sortant... 222 >

La présente publication ne peut faire obstacle à l'exercice des droits, reconnus par les Ordonnances à tout intéressé et notamment au Gouvernement ou à ses représentants, d'attaquer les résultats ci-dessus (articles 42 à 55 de l'Ordonnance du 7 mai 1910 et articles 1 et 2 de l'Ordonnance du 4 avril 1911).

Le Ministre d'Etat,
E. FLACH.

ÉCHOS & NOUVELLES**DE LA PRINCIPAUTE**

Les courses de canots automobiles se sont terminées la semaine dernière et ont donné lieu aux résultats suivants :

MARDI 16 AVRIL.

Prix de la Condamine (Éliminatoires) :

1^{er}, Labor-Garonne.
2^e, Fugi-Yama.
3^e, Mais-je-vais-piquer X.
4^e, Nautilus X.
5^e, Cordon-Rouge.
6^e, Pistil.
7^e, Gavroche.

Prix de Navigabilité :

1^{er}, Ursula, en 1 h. 6' 54".
2^e, Saurer-Despujols, en 1 h. 15' 16".
3^e, Cocorico II, en 1 h. 28' 2".
4^e, Fugi-Yama, en 1 h. 57' 8".

JEUDI 18 AVRIL

Prix de la Condamine (Finale).

1^{er} Cordon-Rouge.
2^e Pistil.

Suivant la tradition, M. Brémond, président sortant du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, a réuni, samedi dernier, en un banquet amical les présidents et membres des bureaux des différentes Associations françaises de la Principauté autour de M. le Consul Général de France.

Le lendemain, M. le Dr Vivant, président nouvellement élu, offrait un dîner où se retrouvaient les mêmes convives.

Ces deux réunions ont été empreintes de la plus sincère cordialité.

Le Tournoi international d'Épée de Monaco, organisé sous les auspices de l'International Sporting Club, a mis aux prises, hier lundi, trois équipes, française, italienne et belge, pour la conquête de la Coupe Gautier-Vignal.

Les rencontres ont eu lieu sur la piste sablée du Palais des Beaux-Arts, en présence d'un public considérable qui a suivi avec un intérêt passionné les passes d'armes qui se sont succédées de 10 heures et demie à midi et de 2 heures et demie à 5 heures et demie.

Son Exc. le Ministre d'État et M^{me} Flach ont honoré cette réunion de leur présence.

Le jury présidé par M. Garibaldi était composé de M. Rabau pour la Belgique; M. S. Lézard pour la France et M. L. Colombetti pour l'Italie.

Voici, d'autre part, la composition des équipes :
Équipe française : MM. Lucien Gaudin, capitaine d'entraînement (Paris), Ducret (Paris), Lippmann (Paris), Capecci (Nice).

Équipe italienne : MM. Cagiati, capitaine d'entraînement (Rome), Nedo Nadi (Livourne), Negro (Naples), Alaymo (Palerme).

Équipe belge : MM. Paul Anspach, capitaine d'entraînement (Bruxelles), H. Anspach (Bruxelles), Van Buggenhoudt (Bruxelles), De Borchgrave (Bruxelles).

La victoire est revenue à l'équipe française et la coupe Gautier-Vignal a, en conséquence, été remise à M. Gaudin.

Le nombre de touches, au cours des différents assauts, a été le suivant :

Équipe française : 31 touches ; L. Gaudin, 5 ; Capecci, 6 ; Ducret, 9 ; Lippmann, 11.

Équipe belge : 46 touches ; Anspach, 9 ; De Borchgrave, 10 ; Henri Anspach, 12 ; Van Buggenhoudt, 14.

Équipe italienne : 51 touches ; Cagiati, 16 ; Negro, 12 ; Nadi Nedo, 11 ; Alaymo, 12.

Le soir, un banquet présidé, au nom de M. Camille Blanc, par le Comte Gautier-Vignal, a réuni les membres du jury, les tireurs, ainsi que leurs Consuls, les amateurs et maîtres d'armes de la région.

Le Comte Gautier-Vignal avait à sa droite M. le Consul Général de France et à sa gauche, M. le Consul Général d'Italie.

En face, avait pris place M. Martiny, directeur des Services extérieurs de la Société des Bains de Mer, ayant à sa droite M. le Consul de Belgique et à sa gauche, M. Le Boucher, président de la Société « l'Écime et le Pistolet de Monaco ».

Au champagne, le Comte Gautier-Vignal a levé son verre en l'honneur de S. A. S. Mgr le Prince de Monaco, président d'honneur du Tournoi international d'Épée ; il a ensuite rappelé les débuts du Tournoi et son développement, adressé un tribut de reconnaissance à M. Camille Blanc, remercié ses collaborateurs dans l'organisation de la réunion et félicité les jurés et les tireurs.

M. Martiny, au nom de la Société des Bains de Mer, M. Cagiati, au nom de l'équipe italienne, M. Anspach, au nom de l'équipe belge, M. Gaudin, au nom de l'équipe française, M. Le Boucher, au nom de la Société d'Écime de la Principauté, M. Michel, au nom de la presse, M. Piccioni, au nom de la Salle Michel et Buron, M. le Consul Général d'Italie, en son nom personnel et au nom de ses collègues, ont ensuite prononcé des toasts très applaudis.

Le Concours hippique du Cap Martin s'est poursuivi, la semaine dernière, avec le plus heureux succès. Favorisé par un temps à souhait, il a attiré un grand nombre de cavaliers de mérite qui ont présenté un remarquable lot de chevaux.

Voici les résultats des épreuves :

PRIX DE MENTON (Gentlemen).
1^{er} prix, Blue-Moon ; 2^e, Kilmore ; 3^e, Montjoie III ;
4^e, Double-R — M. René Ricard.
5^e, Ebouiffante — M. Jaricot.
6^e, Saint-Hubert II — Prince Capece Zurlo.

PRIX DE SAINT-HUBERT (Officiers).

1^{er} prix, Franconi — Lieutenant Pérès (3^e d'artillerie).
2^e, Joyeux — Lieutenant Costa (6^e d'artillerie).
3^e, Good-Land — Lieutenant Grenier (6^e d'artillerie).
4^e, Rayon-d'Or — Lieutenant Costa (6^e d'artillerie).
5^e, Filister — Lieutenant Angla (9^e chasseurs).
6^e, Athos — Lieutenant Claire (3^e d'artillerie).
7^e, Amoureux — Lieutenant Montvernay (6^e d'art.).

PRIX DU CAP-MARTIN (Gentlemen international). Sauts en hauteur.

1^{er} prix, Double-R ; 2^e, Montjoie III ; 3^e, Flibustier ;
4^e, Kilmore — M. René Ricard.

PRIX DES RÉGIMENTS (Military),

1^{er} prix, Abricot — Lieutenant Faricot.
2^e, Filister — Lieutenant Angla.
3^e, Good-Land — Lieutenant Grenier.
4^e, Duchesse — Lieutenant Pastoux.
5^e, Cavalière — Lieutenant de Pins.
6^e, Vampire — Lieutenant de Saint-Pastou.

PRIX DE MONTE CARLO (Grande Coupe Civile Internationale).

1^{er} prix, Erion ; 2^e, Blue-Moon ; 3^e Double-R —
M. René Ricard.
4^e, Espoir — M. Angla.
5^e, Saint-Hubert II — Prince Capece Zurlo.

PRIX DES ÉTENDARDS

Prix Couplés Militaires (Officiers français).

1^{er} prix, Amoureux et Virtuose — Lieutenant Montvernay et Lieutenant de Rancourt.
2^e, Capricieux et Cavalière, — Sous-Lieutenant Abrial et Lieutenant de Puis.
3^e, Tamaris et Passe-Partout — Lieutenant de Vauplanc et Lieutenant de Pins.
4^e, Rayon-d'Or et Galopin — Lieutenant Costa et Lieutenant Barrière.
5^e, Vampire et Duchesse — Lieutenant de Saint-Pastou et Lieutenant Pouties.
6^e, Dax et Sabreur — Lieutenant Collet et Sous-Lieutenant Pagès.

PRIX DES DAMES

Coupe Militaire (Officiers français).

1^{er} prix, Rayon-d'Or — Lieutenant Costa.
2^e, Passe-Partout — Lieutenant de Pins.
3^e, Capricieux — Sous-Lieutenant Abrial.
4^e, Albertine — Lieutenant Pérès.
5^e, Cavalière — Lieutenant de Pins.
6^e, Filistère — Lieutenant Angla.
7^e, Galopin — Lieutenant Barrière.

PRIX DE ROQUEBRUNE (Military)

1^{er} prix, Bep'an — Lieutenant Barrière.
2^e, Barbezieux — Lieutenant Claire.
3^e, Dragon — Lieutenant Pérès.
4^e, Ecolier — Sous-Lieutenant Rigaudy.
5^e, Orphelin II — Lieutenant Verat.
6^e, Dax — Lieutenant Collet.
7^e, Athos — Lieutenant Claire.
8^e, Envoi — Lieutenant Costa.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 16 et 18 avril 1912, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

R. H., chauffeur, né à Ubruckten (Allemagne), le 18 janvier 1860, demeurant à Monte Carlo, 16 francs d'amende, pour infraction à l'article 10 de l'Ordonnance Souveraine du 11 décembre 1901 sur les voitures automobiles. Déclaré le sieur H. J., son patron, civilement responsable ;

V. L.-E., ouvrier mineur, né à Chambéry (Savoie), le 5 janvier 1880, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion ;

V. J.-D., cuisinier, né à Roccaciglie (Italie), le 4 février 1875, demeurant à Menton, quinze jours de prison et 32 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion ;

S. A., journalier, né à Montréal (Amérique du Nord), le 4 février 1859, sans domicile fixe, deux mois de prison, pour mendicité qualifiée.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 10 au 17 avril 1912 :

Contre-torpilleur Bouclier, français, capitaine Eveillard, venant de Golfe-Juan.
Contre-torpilleur Hussard, français, cap. Millot, venant de Golfe-Juan.
Yacht à vapeur Doris, anglais, cap. Cook, prop. S.-B. Joel, venant de Nice.
Yacht à vapeur Lady-Evelyn, anglais, cap. Smart, prop. P. Singer, venant de Nice.
Vapeur Prinzessin-Heinrich, allemand, cap. Wagner, venant de Gênes, — passagers.
Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises.

Départs du 10 au 17 avril 1912 :

Contre-torpilleur Bouclier.
Contre-torpilleur Hussard.
Yacht à vapeur Doris.
Yacht à vapeur Lady-Evelyn, allant à Nice.
Vapeur Prinzessin-Heinrich, allant à Nice, — passagers.
Vapeur Amphion, allant à Marseille, — marchandises.

TRAIN DE LUXE NORD-SUD-BRENNER

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a l'honneur d'informer le public que *les derniers départs* du train de luxe « Nord-Sud-Brenner » sont fixés *au 29 avril*, tant au départ de Berlin que de Cannes.

Le train L. 27 partira donc de Cannes pour la dernière fois le 29 avril.

Le train L. 28 partira de Vintimille pour la dernière fois le 1^{er} mai.

LA VIE ARTISTIQUE

CONCERTS

Le romantisme de l'ouverture d'*Obéron* ne manque pas de séduire le public et son exécution, au début du dernier concert, a été vivement applaudie.

On a eu grand plaisir à réentendre les *Impressions d'Italie* de Charpentier qui n'avaient pas, depuis assez longtemps, figuré au programme des grands concerts. Ecrites dans l'enivrement de la jeunesse, au premier contact avec les magnificences de la terre italienne, ces impressions sont pleines d'ardeur et de vie exubérante et répandent autour d'elles la joie dans laquelle elles doivent avoir été notées. On peut regretter dans la troisième partie, « A mules », que certains effets un peu faciles de sonorité viennent gêner l'originalité et le charme de l'inspiration mélodique et la délicatesse de l'orchestration. Le dernier tableau « Napoli » est une charge haute en couleurs, d'un amusant réalisme, où le chant du violoncelle a valu à M. Benedetti un vif succès personnel.

Le *Prélude de la Reine de Saba* de Goldmark est d'un beau style et séduit particulièrement dans la seconde partie par la grâce de la mélodie soutenue par l'accompagnement des harpes.

Avant l'exécution de *Prélude et Mort d'Isolde*, qui terminait le concert, on a entendu, en première audition, l'œuvre d'un des musiciens les plus appréciés de l'orchestre de Monte Carlo qui, à plusieurs reprises déjà, s'est fait applaudir comme compositeur par les habitués de nos grands concerts. *Circé*, poème symphonique de M. Paul Jeanjean, est une œuvre brillante, à l'orchestration savante et colorée, riche en sonorités tumultueuses et en curieux effets de timbre. Elle est généralement conçue dans la force. Mais on y rencontre également des passages de charme et de douceur, entre autres le chant des violoncelles qui traduit poétiquement les amours d'Ulysse et de la magicienne et la cantilène, confiée aux violons, qui termine le brillant hymne final.

Cette œuvre a valu au sympathique compositeur une enthousiaste ovation.

MALADIES. - VARIÉTÉS	NOMBRE	OPÉRATIONS	NOMBRE	MORTS		
				GUÉRISONS	Opératoires	Non Opératoires
IV. — TÊTE (suite).						
Kyste sébacé de paupière.	1	Excision.....	1	1		
Plaie des paupières.....	1	Suture.....	1	1		
Ectropion cicatriciel.....	6	Blépharoplastie dermo-épidermique.....	6	6		
Sténose laryngée.....	3	Trachéotomie.....	3		1	2
Plaie du larynx (coup de rasoir). Ouverture du larynx sur toute sa largeur.....	1	Réparation.....	1	1		
Adénites suppurées.....	4	Curetage.....	1	1		
		Extirpation.....	3	3		
Tuberculose cutanée.....	1	Curetage.....	1	1		
Abcès de la région carotidienne.....	1	Incision.....	1	1		
Kyste du cou.....	1	Excision.....	1	1		
Kystes sébacés.....	2	Excision.....	2	2		
Fistule du cou.....	1	Excision.....	1	1		
Goître.....	2	Thyroïdectomie.....	1	1		
		Strumectomie intra-capsulaire.....	1	1		
V. — MEMBRES.						
Adénites inguinales.....	4	Extirpation.....	4	4		
Adénites axillaires.....	2	Extirpation.....	2	2		
Ongles incarnés.....	5	Excision.....	5	5		
Phlegmon du pied.....	1	Incisions.....	1	1		
Gangrène d'orteil.....	1	Amputation d'orteil.....	1	1		
Panaris.....	2	Amputation de doigt.....	1	1		
		Incision.....	1	1		
Mal perforant plantaire.....	1	Curetage et résection de la tête métatarsienne.....	1	1		
Fistule du bras. Suite d'ostéite.....	1	Excision.....	1	1		
Abcès tuberculeux du bras.....	1	Excision.....	1	1		
Athrite tuberculeuse du coude.....	3	Curetages osseux.....	3	3		
Ostéo-périostite du grand trochanter.....	1	Résection partielle du trochanter.....	1	1		
Ostéite humérale.....	1	Incision.....	1	1		
Ostéite d'un doigt.....	1	Trépanation.....	1	1		
Destruction des 2 bras par courant de 10.000 volts.....	1	Double amputation des bras intra-deltoidienne.....	1	1		
Fibrôme de phalange.....	1	Excision.....	1	1		
Kyste prérotulien.....	1	Excision.....	1	1		
Lipôme du bras.....	1	Excision.....	1	1		
Kystes synoviaux du poignet.....	3	Excision.....	3	3		
Varices de la saphène interne.....	1	Excision partielle.....	1	1		
Varices de la saphène interne et externe.....	1	Extirpation totale des deux saphènes.....	1	1		
Plaie du mollet.....	1	Grefte de Thiersch.....	1	1		
Rupture du droit antérieur de la cuisse.....	1	Suture.....	1	1		
Ecrasement des doigts.....	3	Amputations.....	3	3		
Sections des doigts.....	2	Amputations.....	2	2		
Section du pouce et des tendeurs extenseurs.....	1	Suture tendineuse.....	1	1		
		(Insuccès)				
Section des fléchisseurs de l'annulaire droit.....	1	Suture.....	1	1		
Section des tendons extenseurs du pouce.....	1	Suture.....	1	1		
Section de l'extenseur de l'index.....	1	Suture.....	1	1		
Section de l'extenseur du médus.....	1	Suture.....	1	1		

MALADIES. - VARIÉTÉS	NOMBRE	OPÉRATIONS	NOMBRE	MORTS		
				GUÉRISONS	Opératoires	Non Opératoires
V. — MEMBRES (suite).						
Section du long extenseur du pouce.....	1	Suture.....	1	1		
Plaie d'avant-bras.....	1	Suture musculaire.....	1	1		
Hallux valgus.....	1	Résection de la tête métatarsienne.....	1	1		
Cicatrices vicieuses de la main.....	5	Greffes italiennes.....	5	5		
Aiguilles dans la main.....	3	Extirpation.....	3	3		
Pied bot equin.....	1	Section du tendon d'Achille.....	1	1		
Fracture de la rotule.....	1	Cerclage.....	1	1		

Opérations pratiquées pendant les vacances.

Docteur ONIMUS.					
Section des muscles fléchisseurs de l'avant-bras.....	1	Suture.....	1	1	
Fracture du bassin, contusions viscérales.....	1	Laparatomie exploratrice.....	1		1
Kyste du médus.....	1	Excision.....	1	1	
Rétention placentaire.....	5	Curetages.....	5	5	
Hydrocèle vaginale.....	1	Excision de la vaginale.....	1	1	
Fistule anale.....	1	Incision.....			1

Docteur CASSINI.					
Onyxis.....	1	Excision.....	1	1	
Adéno-phlegmon du cou.....	1	Incision.....	1	1	
Pleurésie purulente consécutive à une plaie du thorax.....	1	Résection costale. Persistance de la suppuration.....	1		
Rétention placentaire.....	3	Curetages.....	3	3	

Résumé Statistique

Pendant l'année 1911, le nombre des opérations pratiquées dans le service de chirurgie a été de 283. Dans ce nombre ne sont pas comprises les opérations de petite chirurgie pratiquées journellement.

Sur ces 283 opérations, 16 ont été pratiquées par les chirurgiens suppléants et ont donné deux morts : une opératoire et une non opératoire.

Le chef de service a fait personnellement pendant les dix mois d'exercice 267 opérations dont les résultats peuvent être résumés dans le tableau suivant :

OPÉRATIONS	GUÉRISONS	MORTS	
		Opératoires	Non opératoires
267	253	3	11
		14	

De ce tableau, il résulte que la mortalité opératoire est environ de un pour cent (exactement 1,1 %). La mortalité globale est à peu près de cinq pour cent (5,2 %). Par mortalité globale, il faut entendre tous les cas de mort succédant aux opérations, même ceux ne résultant pas de l'acte opératoire, ceux que le chirurgien ne peut pas empêcher, soit à cause de leur excessive gravité, soit surtout parce qu'ils sont opérés trop tard, cas malheureusement trop fréquents.

Si l'on ajoute les 267 opérations de 1911 à celles pratiquées depuis neuf ans par le Dr Caillaud, on arrive à un total de 4630 qui donne une mortalité opératoire de 1,8 pour cent et une mortalité globale de 5 pour cent.

MOUVEMENT DES MALADES DANS LES SALLES.

	Entrés	Morts
Salle des Femmes.....	173	21
Salle des Hommes.....	239	8
Salle d'Enfants.....	36	0
Maternité.....	107	1

SERVICE DE LA CONSULTATION EXTERNE.

Consultations.....	1.652
Pansements.....	3.727

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE DE MONACO

AVIS

Par jugement en date du 19 avril 1912, le Tribunal de 1^{re} Instance de la Principauté de Monaco a déclaré en état de faillite le sieur GEORGES COLIN, bijoutier à Monte Carlo, 3, boulevard des Moulins, et a fixé provisoirement au 18 du même mois l'ouverture de cette faillite.

Par le même jugement, l'apposition des scellés au domicile du failli a été ordonnée; ce dernier a été affranchi du dépôt comme de la garde de sa personne.

M. de Souza, juge suppléant du siège, a été nommé Commissaire, et M. Auguste Cioco, Syndic provisoire de la dite faillite.

Monaco, le 20 avril 1912.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

TRIBUNAL CIVIL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Civil de 1^{re} Instance de Monaco, le 23 juin 1911, enregistré et confirmé sur appel par arrêt de la Cour du 18 novembre 1911 également enregistré,

Entre SÉRIÈS MADELEINE, sans profession, demeurant à Monaco,

Et MARTIN AUGUSTE, son mari, commerçant, demeurant à Monaco;

Il a été extrait ce qui suit :

Prononce le divorce entre Madeleine Sériès et Auguste Martin, son mari, aux torts et griefs de ce dernier.

Pour extrait conforme délivré en exécution de l'art. 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907. Monaco, le 19 avril 1912.

Le Greffier en Chef,
Siané : RAYBAUDI.

Etude de M^e Charles TOBON,
huissier à Monaco, 30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi 2 mai 1912, à 2 heures du soir et jours suivants, au Buckingham Palace, sis à Monte Carlo, venue Saint-Michel, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques le divers meubles et objets mobiliers consistant en : lits complets, armoires à glace, tables de nuit, toilettes, glaces, buffets, servantes, tables, chaises, canapés, fauteuils, tableaux, pendules, lustres, tapis, rideaux, tentures, verrerie, vaisselle, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé,

le mercredi 1^{er} mai 1912

de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 4 heures, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de mars 1911, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances : n^o 01.661 au n^o 02.559 et du n^o 50.064 au n^o 50.085, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements, meubles et objets divers.

NOTA. — Le Mont-de-Piété de Monaco reçoit des fonds productifs d'intérêts : 3 % pour 3 mois, 3 1/2 % pour 6 mois et 4 % pour l'année.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Extrait publié en conformité
des articles 49, 50, 51 et 53 du Code de Commerce.

Suivant acte reçu par M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le treize avril mil neuf cent douze, enregistré, dont extrait a été déposé ce jourd'hui même au Greffe Général de la Principauté de Monaco,

MM. ANTOINE DEILA et EMILE FONTANA, tous deux entrepreneurs de transports, demeurant à Monaco (Condamine),

Ont déclaré dissoudre, à compter dudit jour (13 avril 1912), la Société en nom collectif ayant son siège à Monaco-Condamine, avenue de la Gare, n^o 2, formée entre eux aux termes d'un contrat reçu par ledit M^e Le Boucher le quinze octobre mil neuf cent dix, sous la raison « Deila et E. Fontana » pour l'entreprise de camionnage et de transports et pour un temps qui devait expirer le premier octobre mil neuf cent vingt.

Par ce même acte, M. Antoine Deila, l'un des associés, a seul pris charge de tout le fonds social.

Monaco, le 23 avril 1912.

L. LE BOUCHER

Société anonyme des Halles et Marchés DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

AVIS

MM. les Actionnaires de la Société anonyme des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le **Samedi 18 Mai 1912**, à dix heures et demie du matin, au Siège social, 1, rue du Port.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'administration ;
Rapport des Commissaires ;
Examen des comptes de l'exercice 1911-1912 ;
Approbation s'il y a lieu, et décharge à qui de droit ;
Fixation du dividende ;
Tirage au sort de quarante Actions à rembourser ;
Nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur sortant ;
Nomination des Commissaires et fixation de leur rétribution.

Société Monégasque de Panification Modèle Franco-Viennoise (MAISON G. BARBIER)

Société Anonyme au Capital de 700.000 francs

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme Monégasque de Panification Modèle Franco-Viennoise sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, pour le **Lundi 13 Mai 1912**, à 9 heures et demie du matin, au siège social, 11, rue Florestine.

ORDRE DU JOUR :

1^o Rapport du Conseil d'Administration ;
2^o Rapport des Commissaires des Comptes ;
3^o Approbation des comptes de l'exercice 1911-1912 et décharge à qui de droit ;
4^o Fixation du dividende ;
5^o Election d'Administrateur ;
6^o Tirage au sort d'actions à remplacer par des titres de jouissance après remboursement de leur montant en capital (article 40 des Statuts) ;
7^o Ratification de la création d'une nouvelle succursale ;
8^o Autorisation à donner au Conseil et à ses Membres individuellement (Statuts, article 28) en vue de réaliser cette création ;
9^o Nomination des Commissaires des comptes pour l'exercice 1912-1913 et fixation de leur rétribution.

N.-B. — Pour donner droit à la représentation à l'Assemblée, les dépôts des titres ou du récépissé de ces titres dans un des principaux établissements de banque doit être fait au siège social trois jours francs au moins avant l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Bains de Mer de la Méditerranée

Billets d'aller et retour, 1^{re}, 2^e et 3^e classes, à prix très réduits, délivrés dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., du 15 Mai au 1^{er} Octobre, pour les Stations Balnéaires désignées ci-après :

Agay, Antibes, Bandol, Beaulieu, Cannes, Cassis, Cette, Golfe-Juan-Vallauris, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Le Grau-du-Roi, Menton, Monaco, Monte Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, Palavas, Saint-Cyr-la-Cadières, Saint-Raphaël-Valescure et Villefranche-sur-Mer.

Validité : 33 jours, avec faculté de prolongation.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

1^o Billets d'aller et retour individuels.

Prix : Le prix du billet est calculé d'après la distance totale, aller et retour, résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barème faisant ressortir des réductions importantes.

2^o Billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins deux personnes.

Prix : La première personne paie le tarif général; la deuxième bénéficie d'une réduction de 50 p. %; la troisième et chacune des suivantes bénéficient d'une réduction de 75 p. %.

Arrêts facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire.

Demander les billets (individuels ou collectifs) quatre jours à l'avance, à la gare de départ.

Billets de Voyages Circulaires EN ITALIE

La Compagnie délivre toute l'année, à la gare de Paris P.-L.-M. et dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie.

La nomenclature complète de ces voyages figure dans le *Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.*, vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Ci-après, à titre d'exemple, l'indication d'un voyage circulaire au départ de Paris :

Itinéraire (81-A 2). — Paris, Dijon, Lyon, Tarascon (ou Clermont-Ferrand), Cette, Nîmes, Tarascon (ou Cette, Le Caillat, Saint-Gilles), Marseille, Vintimille, San Remo, Gênes, Novi, Alexandrie, Mortara (ou Voghera, Pavie), Milan, Turin, Modane, Culoz, Bourg (ou Lyon), Mâcon, Dijon, Paris.

(Ce voyage peut être effectué en sens inverse.)

Prix : 1^{re} classe, 194 fr. 85 ; 2^e classe, 142 fr. 20.

Validité : 60 jours.

Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

CARTES D'EXCURSION

(1^{re}, 2^e et 3^e classes. — Individuelles ou de famille.)

dans le Dauphiné, la Savoie,
le Jura, l'Auvergne et les Cévennes.

Emission dans toutes les gares du réseau du 15 Juin au 15 Septembre. Ces cartes donnent droit à :

La libre circulation pendant 15 ou 30 jours sur les lignes de la zone choisie ;

Un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre le point de départ et l'une quelconque des gares du périmètre de la zone. Si ce voyage dépasse 300 kilomètres, les prix sont augmentés pour chaque kilomètre en plus de : 0 fr. 065 en 1^{re} classe ; 0 fr. 045 en 2^e classe ; 0 fr. 03 en 3^e classe.

Les cartes de famille comportent les réductions suivantes sur les prix des cartes individuelles : 2^e carte, 10 p. % ; 3^e carte, 20 p. % ; 4^e carte, 30 p. % ; 5^e carte, 40 p. % ; 6^e carte et les suivantes, 50 p. %.

La demande de cartes doit être faite sur un formulaire (délivré dans les gares) et être adressée, avec un portrait photographié de chacun des titulaires, à Paris : 6 heures avant le départ du train, 3 jours à l'avance dans les autres gares.

Billets d'aller et retour de Vacances

A PRIX RÉDUITS

pour familles d'au moins trois personnes.

(1^{re}, 2^e et 3^e classes.)

Delivrés du 15 Juin au 30 Septembre.

Validité : jusqu'au 5 Novembre. — Arrêts facultatifs.
Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général; la troisième bénéficie d'une réduction de 50 p. %; la quatrième et chacune des suivantes bénéficient d'une réduction de 75 p. %.

Faire la demande de billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

STATIONS THERMALES

desservies par le réseau P.-L.-M.

Aix-les-Bains — Besançon (Mouillère)

Châtelguyon (Riom) — Evian-les-Bains

Fumades-les-Bains (Saint-Julien-les-Fumades) — Genève

Menthon (Lac d'Annecy) — Royat — Thonon-les-Bains

Uriage (Grenoble) — Vals — Vichy

Billets d'aller et retour collectifs (de famille), 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours, avec faculté de prolongation, délivrés du 1^{er} Mai au 15 Octobre dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général; la troisième bénéficie d'une réduction de 50 p. %; la quatrième et les suivantes bénéficient d'une réduction de 75 p. %.

Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire.

Demander les billets (individuels ou collectifs) quatre jours à l'avance à la gare de départ.

NOTA — Il peut être délivré à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

UN artiste musicien, monégasque, ancien membre de l'Orchestre du Casino de Monte Carlo (37 ans de service), **DEMANDE** une **MODESTE PLACE**, comme gardien ou concierge de villa. S'adresser à M^{me} A. M. M., 16, rue de Lorraine, Monaco-Ville.**ASSURANCES****Incendie - Vie - Accidents - Vol****CARLÈS & PERUGIA**

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La FoncièreLA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.Comp^{ie} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.**Lloyd Néerlandais**LA PLUS ANCIENNE
C^{ie} D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT

1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.**AGENCE CIVILE & COMMERCIALE**

20, rue Caroline - Monaco (Condamine)

*Contentieux, Recouvrements, Prêts, Achats, Ventes de fonds de commerce, villas, immeubles, industries. — Locations, Gérances, Rédaction d'actes, Représentations aux faillites, Assurances de toutes natures.***La Métropole**, C^{ie} anonyme d'assurances, contre l'Incendie, le Chômage, la Perte des loyers, l'Explosion de la foudre, du gaz, électricité et autres explosifs.**Le Patrimoine**, Assurances contre les Accidents du travail, chevaux et voitures, individuelles, automobiles, gens de maison, bris des glaces, ascenseurs, sur la vie, et rentes viagères.**La Winterthur**, Compagnie d'assurances contre le Vol.**M. MARCHETTI et Ch. PASSERON**

Seuls propriétaires et agents généraux

LE MONITEUR
DE LA MODE

paraissant tous les **Samedis**

20 PAGES GRAND
FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et
un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Petite Villa à vendre

— S'adresser au Bureau du journal. —

Nettoyage à Sec et Apprêt soignés de tout vêtement.
Blanchissage hygiénique
de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25
Dentelles remises à neuf.**PEINTURERIE**
DE PARIS - A. CRÉMIEXUsine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulev. du Nord **Monte Carlo****AMEUBLEMENTS & TENTURES****EUGÈNE VÉRAN**

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)**INSTALLATIONS A FORFAIT**

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

ÉLECTRICITÉ**Application Générale****DOUARD & C^o**

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

ASSURANCES•••••
= VIE — ACCIDENTS — INCENDIE — VOL =
RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE
= DÉGATS DES EAUX — BRIS DES GLACES =
•••••**LOUIS BIENVENU**

Assureur autorisé

1, AVENUE GROVETTO (boulevard de l'Ouest). MONACO

Compagnie d'Assurance**LA ZURICH**

JULES GROVETTO, directeur

pour la Principauté de Monaco

8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

CHAPEAUX de Luxe

Premières Marques

CHARLESHOTEL DE LONDRES, **Monte Carlo**.

Chapeaux souples et Capes

12, 16 et 20 francs

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, du 27 novembre 1911. Une Action de cinq cents francs de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25887.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^o Tobon, huissier à Monaco, du 21 septembre 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1912.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSE

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE; 15, avenue des Fleurs, Monte Carl